

Prix 2001

Le cinquième jury d'attribution s'est tenu le 17 octobre 2001.

Présidé par Monsieur Yves Guéna, Président du Conseil constitutionnel, sa composition avait été ainsi fixée :

Deux professeurs d'université :

- Monsieur Michel Fromont ;
- Monsieur Denys de Béchillon ;

Deux membres du Conseil constitutionnel :

- Madame Dominique Schnapper ;
- Monsieur Olivier Dutheil de Lamothe ;

Le secrétaire général du Conseil constitutionnel :

- Monsieur Jean-Éric Schoettl

Secrétaire de séance :

- Monsieur Lionel Brau

Cinq travaux avaient, cette année, été présentés :

(par ordre alphabétique d'auteur)

- « L'autorité judiciaire, gardienne de la liberté individuelle », thèse soutenue à Caen par Gilles Armand et préparée sous la direction de Constance Grewe ;
- « L'application de la Constitution par le juge administratif », thèse soutenue à Aix-Marseille III par Karine Butéri et préparée sous la direction de Patrick Gaïa ;
- « Les juges français de la constitutionnalité. Étude sur la construction d'un système contentieux. Conseil constitutionnel, Conseil d'État, Cour de cassation : trois juges pour une norme », thèse soutenue à Bordeaux IV par Arnaud Derrien et dirigée par Slobodan Milacic ;
- « Ordre public et Constitution », thèse soutenue à Aix-Marseille III par Nathalie Jacquinet et préparée sous la direction de Louis Favoreu ;
- « La notion de droit fondamental dans les jurisprudences constitutionnelles française et allemande », thèse soutenue à Montpellier I par Thomas Meindl et dirigée par Dominique Rousseau.

Selon le règlement publié dans le dernier numéro des Cahiers du Conseil constitutionnel (n° 10), ce cinquième jury a attribué une subvention de 30 000 francs à la thèse de **Thomas Meindl** consacrée à « **la notion de droit fondamental dans les jurisprudences constitutionnelles française et allemande** ».